



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 08 Juillet 2015

Date de la convocation 23 Juin 2015	Heure de la séance 17 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes - PAULHAN
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, Mme BENARD Bénédicte, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, Mme BLANQUET Elisabeth, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie, Mme GREGOIRE Arielle, FONTES : M.BRUN Olivier, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent, PERET : M.AZAM Joël, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.BOUTELOUP Rémy.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.FAVIER Marc à M.REVEL Claude, M.BARON Bernard à M.RUIZ Salvador, Mme PRULHIERE Yolande à Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, M.DÔ Laurent à Mme BARRE Berthe, Mme OLLIE Sophie à Mme REVERTE Françoise, M.PONCE Yvan à Mme ROBERT Laure, Mme MALMON Sylvie à M.BARDEAU Francis,</p>

Objet : Service urbanisme intercommunal – Mise à disposition d'un agent de maîtrise qualifié de la commune de CLERMONT l'HERAULT à la Communauté de communes du Clermontais.

Monsieur REVEL rappelle aux membres du conseil communautaire que par délibération en date du 14 Janvier 2014, le conseil communautaire a approuvé, dans le cadre de la structuration du service urbanisme, une convention avec la commune de Clermont l'Hérault pour la mise à disposition de Monsieur Jacques BOUZOU, agent de maîtrise principal.

Il précise que cette convention de mise à disposition arrivant à échéance au 31 décembre 2014, il est proposé de la renouveler, aux conditions suivantes :

- Mise à disposition de Monsieur Jacques BOUZOU du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.
- Durée hebdomadaire de mise à disposition : 46 % de son temps de travail mensuel.
- Remboursement : les salaires et charges correspondant au temps de travail consacré à la Communauté de communes seront remboursés par celle-ci, sur présentation d'un titre de recettes trimestriel.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur REVEL, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPROUVE la convention à intervenir entre la Communauté de communes du Clermontais et la commune de CLERMONT l'HERAULT pour la mise à disposition de Monsieur Jacques BOUZOU, agent de maîtrise qualifié dans le cadre de la structuration du service urbanisme, telle que présentée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20150710-2015-07-08-17-DE
Date de télétransmission : 16/07/2015
Date de réception préfecture : 16/07/2015